



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

**22 septembre 2023 - 19H00**  
-----

**Procès-verbal de la séance**

Date de la convocation : 14 Septembre 2023

Date de la séance : 22 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 4

Absent excusé : 0

**Présents** : M. Guy GORBINET, Maire,  
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme  
Brigitte ISARD, Adjoints,  
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme  
Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne  
BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée),  
M. Marc REYROLLE, M. Eric CHEVALEYRE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte  
VALLADIER, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme  
Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Vincent MIOLANE, M. Michel  
BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

**Absents avec procuration :**

- M. Marc CUSSAC à Mme Brigitte ISARD,
- Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHNE à M. Guy GORBINET,
- Mme Justine IMBERT à Mme Charlotte VALLADIER,
- Mme Aurélie PASCAL à M. Vincent MIOLANE.

**Secrétaire de séance** : M. André FOUGERE.

---

---

**Ordre du jour**

**I- Finances**

- 1-1 Budget cinéma 2023 – Décision modificative n°2
- 1-2 Exploitation saisonnière du snack du Parc des 3 Chênes : avenant n°1 au  
contrat de location

**II- Environnement**

- 2-1 Destination des coupes de bois de l'exercice 2024

### **III- Cadre de vie et grands projets**

- 3-1 Mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux – Lot 1 – Terrassement/VRD – Avenant n°1

### **IV- Informations au conseil municipal**

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

---

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h03.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil municipal :

#### **I- Finances**

1-1 Budget cinéma 2023 – Décision modificative n°2

1-2 Exploitation saisonnière du snack du Parc des 3 Chênes : avenant n°1 au contrat de location

### **III- Cadre de vie et grands projets**

3-1 Mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux – Lot 1 – Terrassement/VRD – Avenant n°1

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose de retirer de l'ordre du jour le point « Institution d'une taxe sur les friches commerciales ».

Il souhaite qu'une commission travaille sur ce sujet sur la totalité de la commune. Un rendu devra être fait en mai 2024 afin que le Conseil municipal délibère au mois de juin 2024 sur le périmètre d'application de la taxe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Véronique FAUCHER dit qu'il y a une erreur dans le point 2-1 du procès-verbal du Conseil municipal 30 juin 2023. La procuration de Yvette BOUDESSEUL n'a pas été marquée.

Guy GORBINET indique que le procès-verbal du Conseil a été adopté à l'unanimité le 8 septembre dernier.

Monsieur Christian MONEYRON, chargé de projets à l'OPHIS du Puy-de-Dôme, était présent au Conseil municipal avec Madame Katia PIL, architecte pour faire une présentation du projet au stade esquisse d'une résidence seniors/ADAPEI.

Il est rappelé que l'OPHIS est le maître d'ouvrage et que les gestionnaires sont l'OPHIS (26 logements) et l'ADAPEI (10 logements). La déconstruction de l'ancienne caserne des pompiers et garage a été à la charge de la commune qui a bénéficié d'une subvention de 80 % par l'intermédiaire du Fonds Friches de la région.

La déconstruction de l'ancienne caserne a été terminée au printemps dernier.  
Le coût prévisionnel s'élève à 4 584 000 € HT dont 3 300 000 € de travaux.  
La livraison devrait avoir lieu en mars 2026.

## I- Finances

### 1.1 Budget cinéma 2023 – Décision modificative n°2

Le Conseil municipal, unanime, décide de procéder à l'adoption de la décision modificative n°2 au budget du cinéma.

#### OUVERTURE DE CREDITS

##### DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-80613-314 : Chauffage urbain	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-314 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7062-314 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 100.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-314 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>
D-2313-314 : Constructions	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 100.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 200.00 €</b>		<b>3 200.00 €</b>

Il s'agit de transférer en section d'investissement depuis la section de fonctionnement des crédits à hauteur de 2 100 €,  
Portant ainsi les dépenses d'investissement au compte 2313 – Constructions à 47 100 €,  
Permettant la réalisation de travaux complémentaires à savoir le remplacement des cassettes de chauffage pour 6 862 € HT.

### 1.2 Exploitation saisonnière du snack du Parc des 3 Chênes : avenant n°1 au contrat de location

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de location saisonnière a été conclu avec CDM Formation en vue de la mise à disposition des locaux situés au Parc de loisirs et d'hébergement « les 3 Chênes » à Ambert.

L'article 2 de ce contrat prévoit que le présent bail saisonnier est conclu pour une durée de 3 ans et pour une période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, période pouvant évoluer en avancement de la saison ou pour couvrir un événement exceptionnel.

CDM Formation a fait part de son souhait d'étendre le contrat de location des locaux jusqu'au 28 octobre 2023 inclus.

Le Conseil municipal, par vingt-huit voix pour (M. Philippe PINTON ne prend pas part au vote), décide :

- De valider la modification de l'article 2 du contrat de location et de prolonger la durée du bail jusqu'au 28 octobre 2023 inclus,
- De valider la modification de l'article 8 du contrat de location en fixant le montant du loyer pour la période supplémentaire à 875 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de location.

## II- Environnement

### 2.1 Destination des coupes de bois de l'exercice 2024

L'ONF propose chaque année la mise en gestion de certaines parcelles.

Les parcelles sont les suivantes :

#### 1. MISE SUR LE MARCHE (art L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>AMBERT</b> Section de Gourre	1	7 ha 72	Irrégulier	Bloc et sur pied
<b>AMBERT</b> Section de Gourre	2	5 ha 39	Irrégulier	Bloc et sur pied
<b>AMBERT</b> Section de la Vaisse	1	8 ha 96	Irrégulier	Bloc et sur pied
<b>AMBERT</b> Section de la Vaisse	2	5 ha 08	Irrégulier	Bloc et sur pied
Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>AMBERT/ SAINT MARTIN DES OLMES</b> Section de Chomis et Autres	2	14 ha 88	Irrégulier	Bois Façonnés
<b>AMBERT/ SAINT MARTIN DES OLMES</b> Section de Chomis et Autres	3 B	5 ha 30	Amélioration	Bloc et sur pied

\* préciser si la vente se fera sur pied (bloc ou unité de produits) ou façonnée

## 2. COUPES REPORTEES (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>AMBERT</b> Section de Bunangues et Autres	3	12 ha 47	Irrégulier	Bloc et sur pied
<b>AMBERT</b> Section de Bunangues et Autres	4	12 ha 76	Irrégulier	Bloc et sur pied
Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>AMBERT/ SAINT MARTIN DES OLMES</b> Section de Combe, Morel et Autres	U	5 ha 22	Eclaircie Irrégulier	Bloc et sur pied

## 3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES (art. L. 243-1 à -3 du Code Forestier) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
<b>AMBERT</b> Section de Gourre	2	5 ha 39	Irrégulier	Bloc et sur pied
<b>AMBERT</b> Section de la Vaisse	2	5 ha 08	Irrégulier	Bloc et sur pied

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

**Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).**

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le Conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

Le Conseil municipal, unanime, décide de fixer pour les coupes de bois de l'exercice 2024, les destinations ci-dessus.

### III- Cadre de vie et grands projets

#### 3.1 Mise en accessibilité de établissements recevant du public communaux – Lot 1 – Terrassement/VRD – Avenant 1

Faisant suite à la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2022, Et à la décision du Maire en date du 6 avril 2023, les marchés de travaux en vue de la mise en accessibilité des établissements recevant du public ont été conclus comme suit :

- **Lot n°1 – Terrassement – VRD** : Marché attribué à l'entreprise CHANTELAUZE, domiciliée Marsac en Livradois (63940), pour un montant de **75 390.27 € Hors taxes**
- **Lot n°2 – Maçonnerie** : Marché attribué à l'entreprise CHANTELAUZE, domiciliée Marsac en Livradois (63940), pour un montant de **50 561.55 € Hors taxes**
- **Lot n°3 – Serrurerie** : Marché attribué à l'entreprise ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON, domiciliée Craponne Sur Arzon (43500), pour un montant de **27 820.10 € Hors taxes**
- **Lot n°5 – Plâtrerie - Peinture** : Marché attribué à l'entreprise PERETTI, domiciliée Ambert (63600), pour un montant de **29 684.90 € Hors taxes**
- **Lot n°7 – Carrelage – Faïences** : Marché attribué à l'entreprise CARTECH, domiciliée Ambert (63600), pour un montant de **16 901.36 € Hors taxes**
- **Lot n°8 – Electricité – Ventilation** : Marché attribué à l'entreprise ELECTRO ONDAINE, domiciliée Le Chambon Feugerolles (42500), pour un montant de **13 536.34 € Hors taxes**
- **Lot n°10 – Signalétique** : Marché attribué à l'entreprise PROBALIS, domiciliée Cournon d'Auvergne (63800), pour un montant de **46 303.90 € Hors taxes**

Le Maitre d'œuvre PIL ARCHITECTURE a fait part que suite à des prescriptions du contrôleur technique, des modifications au lot n°1 – Terrassement – VRD de l'entreprise Chantelauze sont rendues nécessaires,

A savoir un ajustement du quantitatif des prestations sur le chantier de l'ERP 14 -Groupe scolaire, entraînant une **plus-value de 1 799.50 € HT et portant le montant du marché à 77 189.77 € HT**

Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- d'approuver ces modifications qui seront formalisées par un avenant au marché,
- d'approuver l'avenant au marché de travaux tel que présenté en amont.

### VII Informations au Conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Conclusion d'une convention avec le bureau d'études SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre pour une mission d'étude et de direction de travaux d'assainissement – programme 2023-2024 évalués à 134 500 € HT,
- Proposition retenue de la SAS BEALEM pour le remplacement des cassettes du chauffage du hall du cinéma la Façade pour un montant de 6 862 € HT,
- Sollicitation d'un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour des travaux de sectorisation afin d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune,
- Approbation de l'offre de l'entreprise Garage Bordel – Peugeot pour la fourniture d'un fourgon E-PARTNER ELECTRIQUE pour un montant total de 30 096 € HT.

## **VIII Questions diverses**

### **Eau**

Guy GORBINET dit que suite aux dernières précipitations, la marge de manœuvre concernant la station du Mareynat est remontée à 1 100 m<sup>3</sup>. La commune de Marsac-en-Livradois continue à prélever de l'eau alors que le syndicat du haut livradois ne vient plus depuis une quinzaine de jours. Il rappelle que chaque habitant doit surveiller sa consommation d'eau.

Le débit des ruisseaux dépend fortement des pluies. Il faut donc rester vigilant.

### **Insécurité**

Philippe PINTON informe qu'il y a un ressenti d'insécurité pour les riverains qui passent vers l'épicerie située boulevard Henri IV.

Guy GORBINET répond que suite à des plaintes en Mairie, le gérant a été convoqué et qu'il a eu une mise en demeure. Il invite les personnes qui se plaignent à le signaler en Mairie. Il précise qu'il est compliqué d'imposer des horaires pour un commerce sauf quand il y a trouble à l'ordre public. Le gérant est pénalisé par les individus qui fréquentent son épicerie.

Philippe PINTON dit que le Maire pourrait légiférer par rapport à la vente d'alcool.

Guy GORBINET ajoute qu'il est en relation avec la gendarmerie concernant ce sujet.

### **Boisseyre**

David BOST demande quand les travaux vont se faire sur le chemin d'accès au village de Boisseyre.

Guy GORBINET répond que les bons de commandes sont signés depuis quasiment deux mois. Les relances ont été faites. La commune attend que l'entreprise intervienne pour effectuer les travaux. L'entreprise sera contactée pour qu'ils soient faits le plus rapidement possible.

David BOST dit que le chemin continu de bouger.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.